



Régularisation loyers suite décès

Par **audrey**, le **07/09/2011** à **11:52**

Bonjour,

Ma belle mère est décédée il y a 4 mois et était locataire d'un appartement, nous avons effectué un état des lieux pas de soucis mais nous venons de recevoir un courrier avec une régularisation des loyers et des charges. La proprio n'avait pas depuis 2007 augmenté son loyer et là nous facture donc la régularisation soit un montant de plus de 700€, elle ne nous a pas rendu le dépôt de garantie mais a déduit directement cette somme. Ma question est la suivante, a-t-elle le droit de se servir directement sur la caution et sa régularisation des loyers est-elle légale suite à un décès ? Est-ce à nous les héritiers de s'acquitter de cette régularisation ?

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **12:08**

oui à toutes les questions (le bailleur peut remonter sur 5 ans) mais

- refaites les calculs, vérifiez les indices
- exigez la régularisation des charges

Par **audrey**, le **07/09/2011** à **12:10**

Merci de votre réponse, nous allons reprendre tous les documents pour vérifier les montants.

Merci encore